

STAGE



Collège : Avenir immédiat et perspectives

12 novembre 2015 à Nevers
Bourse du Travail, 2 Bd P. de Coubertin

La réforme ministérielle ne répond pas aux besoins de terrain !

Cher(e) collègue,

Nous lançons ce stage alors que la bataille contre la réforme du collège est en cours. Si cette réforme est néfaste pour le collège, elle arrive dans un contexte dégradé (multiplication des réunions, disparition des dédoublements, développement du « new public management », effectifs) qui pèse sur notre travail au quotidien. Elle est finalement un gigantesque accélérateur de la déréglementation, de la mise en concurrence des disciplines et des établissements, mais aussi de la déconnexion entre la réalité et les analyses du ministère fondées sur une politique d'indicateurs que l'on manipule à tous les niveaux. Un système éducatif qui fonctionne mal ne peut être porteur d'avenir pour nos métiers et pour notre société.

Le SNES est porteur d'un projet pour le collège qui n'élude pas les difficultés et qui est remis en discussion à chaque congrès.

Dans cette perspective, le SNES 58 vous propose un stage de formation et d'échange syndical pour mieux cerner les enjeux des transformations et les moyens de les combattre, de les infléchir ou d'y opposer des propositions d'amélioration. Il s'agira aussi d'enrichir le projet du SNES en prévision du congrès 2016.

Quelles sont les vraies urgences ?

Quelles améliorations proposer ?

Évolution du DNB

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir verso) **avant le 12 octobre** auprès de votre chef d'établissement **et** d'envoyer **séparément** le bulletin d'inscription par courrier ou mel au SNES Nièvre (snès-nievre@dijon.snes.edu) .

Nom
Prénom

Lieu, Le date

Grade et Fonction

Établissement

**MODELE DE DEMANDE
D'AUTORISATION
D'ABSENCE**

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 12 novembre 2015 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Nevers

Il est organisé par la section départementale du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

A Le

Signature.

(1) le Principal du collège ou le Proviseur du lycée

(2) conserver l'alinéa qui vous concerne suivant que vous êtes fonctionnaires ou contractuels.



Bulletin d'inscription à renvoyer au SNES-FSU

(Bourse du Travail, Bd Pierre de Coubertin, 58000 Nevers ou par courriel à snes-nievre@dijon.snes.edu)

NOM:

PRENOM:

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

MEL :

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

Je participerai au stage « Collège : Avenir immédiat et perspectives. » le 12 novembre à Nevers (horaire : 9h00 à 17h00).

Je prendrai le repas du midi sur place : Oui Non (entourer votre réponse).

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les adhérents du SNES seront défrayés selon le barème de la section départementale pour les frais de déplacement et de repas.